

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2672

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2012 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bollet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2672**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2012 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2012 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 3 748 086 €, soit une baisse de 27,92 % par rapport au budget primitif 2011. La réalisation des travaux de restructuration du restaurant n'a pu, pour des raisons techniques, démarrer en 2010 comme cela était prévu. Ces aménagements et l'achat d'équipements ont commencé en 2011, avec des paiements prévus au budget primitif pour 2 401 350 €, mais réalisés partiellement. En 2012, le solde des paiements devrait donc intervenir pour un montant prévisionnel de 1 117 158 €.

Le restaurant communautaire offre deux prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 du Conseil du 5 novembre 2001. Cette prestation est soumise au nouveau taux de TVA intermédiaire de 7 % à compter du 1er janvier 2012, au lieu du taux réduit applicable antérieurement de 5,5 %,

- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au nouveau taux de TVA intermédiaire de 7 % à compter du 1er janvier 2012, sauf pour les boissons alcoolisées, maintenues au taux de 19,6 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine de Lyon. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 2 975 836 €.

La participation consacrée à l'équilibre de la section de fonctionnement reste équivalente à celle de 2011 (1,858 M€).

Budget primitif 2012 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse (en €)

Libellé	Budget primitif 2011	Budget primitif 2012	Evolution (en %)
recettes réelles de fonctionnement	2 696 541	2 441 378	- 9,46 %
dont prix des repas	838 416	582 700	- 30,50 %
dont subvention budget principal	1 858 125	1 858 678	0,03 %
mouvements d'ordre	51 000	65 000	27,45 %
total recettes de fonctionnement	2 747 541	2 506 378	- 8,78 %
dépenses réelles de fonctionnement	2 696 541	2 441 378	- 9,46 %
dont masse salariale	1 495 778	1 540 651	3,00 %
dont fonctionnement restaurant officiel	79 900	80 800	1,13 %
dont fonctionnement restaurant administratif	676 000	574 000	- 15,09 %
amortissements-provisions	51 000	65 000	27,45 %
virement à la section d'investissement	0		
total dépenses de fonctionnement	2 747 541	2 506 378	- 8,78 %
autofinancement brut	0	0	
recettes réelles d'investissement	2 401 350	1 117 158	ns
recettes opérationnelles	2 401 350	1 117 158	ns
subvention du budget principal	2 309 000	1 117 158	
régularisation d'avances sur marchés	92 350		
mouvements d'ordre	51 000	124 550	ns
virement de la section de fonctionnement		65 000	
opérations patrimoniales		59 550	
total recettes d'investissement	2 452 350	1 241 708	ns
dépenses réelles d'investissement	2 401 350	1 117 158	ns
investissements opérationnels	2 401 350	1 117 158	ns
mouvements d'ordre	51 000	124 550	ns
total dépenses d'investissement	2 452 350	1 241 708	ns
Budget total	5 199 891	3 748 086	- 27,92%

La mise en place, au 1er janvier 2012, du nouvel outil de gestion financière et marchés, Filigrane, nécessite la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits, tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement seront désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Ces compétences ressortent de la lecture du dernier arrêté préfectoral relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon en date du 20 décembre 2010. Elles sont retraduites dans le cadre de 29 programmes qui pourront faire l'objet d'ajouts en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle de compétences par la Communauté urbaine.

Pour le budget annexe du restaurant communautaire, 2 programmes sont concernés par des inscriptions au budget primitif 2012 :

Compétence	N°	Programmes - libellé court	Programmes - description
Moyens généraux	P28	Fonctionnement de l'institution	Fonctionnement de l'institution
	P29	Gestion financière	Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)

Programme 28 - Fonctionnement de l'institution :

En mouvements réels, les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 2 441 378 €, en diminution de 9,46 % par rapport à 2011, et les recettes de la même section à hauteur de 582 700 €.

La diminution des dépenses s'explique par la location de bungalows, nécessaires à l'installation d'un restaurant provisoire pendant la durée des travaux pour un montant de 0,285 M€, les travaux ayant débutés au premier semestre 2011. La réouverture du restaurant, programmée à la fin du mois de mai 2012, permettrait la libération de ces bungalows en juin.

La rémunération du personnel reste le poste le plus important avec 1,541 M€ prévu pour 2012, soit une hausse de 3 % par rapport à 2011 (+ 0,045 M€) pour un effectif qui s'établit à 39 agents.

Les dépenses concernant les produits alimentaires se montent à 0,560 M€ en 2012 contre 0,660 M€ en 2011, soit une baisse de 15,15 %. Celle-ci s'explique par une diminution de la fréquentation entraînant une forte diminution du nombre de couverts servis. Un comptage réalisé entre le 1er mai et le 31 août 2011 a révélé une fréquentation de 12 946 couverts de moins par rapport à la même période l'année précédente.

Le nombre de repas servis entre le 1er janvier 2011 et le 31 octobre 2011 est de 111 503. Pour la même période, le nombre de repas servis était de 133 200 repas en 2010, soit une baisse de 21 697 repas due à des conditions de confort moyen, des nuisances sonores importantes et à la baisse de la qualité des repas, ceux-ci étant fournis par un prestataire extérieur durant les travaux.

L'estimation des repas à servir pour l'année 2012 serait de 140 000 repas, l'enjeu consistant à profiter de l'attrait du nouveau cadre de restauration pour faire revenir les usagers, les fidéliser et augmenter la fréquentation par de nouveaux utilisateurs.

Le produit des ventes des repas est estimé en conséquence pour 2012 à 0,582 M€, au lieu de 0,838 M€ au budget primitif 2011, soit une forte diminution de 30,47 %, résultant des conséquences de la restructuration du restaurant. Le coût moyen pour les agents serait de 3,53 € par repas au lieu de 3,56 € en 2011.

La fin des travaux de restructuration et de rénovation du restaurant administratif est prévue courant avril 2012. Ces travaux devraient mobiliser une dépense prévisionnelle d'investissement de 1,117 M€ répartie de la façon suivante : changement des matériels culinaires (0,721 M€), travaux d'agencements des cuisines (0,266 M€) et renouvellement du mobilier (0,130 M€).

Programme 29 - Gestion financière :

Les recettes du restaurant ne permettent pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du restaurant resterait stable pour une estimation à 1,858 M€ en 2012.

En investissement, la subvention du budget principal couvre l'ensemble des propositions réelles de dépenses. Elle s'établit, pour 2012, à 1,117 M€.

Les mouvements d'ordre :

Les écritures patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement, dépenses et recettes d'ordre, équilibrées à 59 550 € permettraient la régularisation des avances sur marchés.

L'amortissement des installations, des matériels techniques, mobiliers et logiciels et de la subvention du budget principal constitue une prévision pour ordre, en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement (chapitre 042) et d'investissement (chapitre 040) de 0,065 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2012 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté en dépenses et en recettes à 3 748 086 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2012, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier principal de la Communauté urbaine dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.